

**MISSION DE MAÎTRISE D’ŒUVRE POUR LA** **RÉNOVATION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DE LA CENTRALE VAPEUR PÉDAGOGIQUE DE L’ENSM DE MARSEILLE**

Marché public à procédure adaptée – Maîtrise d’Œuvre

Marché N° 2024-81

**ACTE D’ENGAGEMENT**

MARCHE DE MAÎTRISE D’ŒUVRE

ACTE D'ENGAGEMENT

**Pouvoir adjudicateur** : Ecole Nationale Supérieure Maritime

**Adresse**: 10, Quai Frissard – 76600 LE HAVRE

**Assistant à Maîtrise d’Ouvrage** : SEM Façonéo – 165 Avenue du Marin Blanc – Immeuble Optimum – Bât A – 13685 Aubagne cedex

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article R.2191-60 du code de la commande publique : trésorier payeur

Copie de l’original, délivrée en unique exemplaire pour être remis à l’établissement de crédit en cas de cession de créances ou de nantissement dans les conditions de l’article R.2191-46 du code de la commande publique.

Date ………………………. Signature ………………………………………………………………………

L'exemplaire unique pourra être remplacé au gré du Maître d’Ouvrage par le certificat de cessibilité.

SOMMAIRE

[ARTICLE 1 - CONTRACTANT 4](#_Toc133316970)

[ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE 9](#_Toc133316971)

[2.1. Caractéristiques principales et conditions d’exécution 9](#_Toc133316972)

[2.2. Intervenants 9](#_Toc133316973)

[2.3. Mode d'attribution des travaux 9](#_Toc133316974)

[2.4. Durée du marché 10](#_Toc133316975)

[ARTICLE 3 - MISSION DU MAITRE D'ŒUVRE – DELAIS D'EXECUTION 10](#_Toc133316976)

[3.1. Domaine 10](#_Toc133316977)

[3.2. Mission confiée au Maître d’Œuvre 10](#_Toc133316978)

[3.3. Etudes d'exécution 10](#_Toc133316979)

[3.4. Délai d'établissement des documents 10](#_Toc133316980)

[ARTICLE 4 - ENGAGEMENT SUR LE COUT DES TRAVAUX 11](#_Toc133316981)

[ARTICLE 5 - SEUILS DE TOLERANCE 11](#_Toc133316982)

[ARTICLE 6 - MONTANT DES HONORAIRES 11](#_Toc133316983)

[6.1. Montant forfaitaire de la rémunération du Maître d’Œuvre 11](#_Toc133316984)

[6.2. Décomposition du prix forfaitaire par élément de mission et par cotraitant 13](#_Toc133316985)

[ARTICLE 7 - FORME DU PRIX 14](#_Toc133316986)

[ARTICLE 8 - SOUS-TRAITANCE 14](#_Toc133316987)

[ARTICLE 9 - AVANCE 14](#_Toc133316988)

[ARTICLE 10 - REGLEMENT DES COMPTES 15](#_Toc133316989)

[10.1. Règlements 15](#_Toc133316990)

[10.2. Délai de paiement 15](#_Toc133316991)

[10.3. Retenue de garantie 15](#_Toc133316992)

[ARTICLE 11 - PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT 15](#_Toc133316993)

[ARTICLE 12 - ACCEPTATION DE L'OFFRE 17](#_Toc133316994)

1. **CONTRACTANT (LE MAÎTRE D’ŒUVRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)**

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE"

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à …………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le Maître d’Ouvrage conformément à l'article 3 du CCAP : …………………………………………….……………………………………………………

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exécuter les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis Titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l’article 8 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu’ils sont également Titulaire s de polices d’assurances garantissant les responsabilités qu’ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant** **3ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... …………………………… …………………………….

N° police : ……………………….... …………………………… ……………………………

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

**ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE MAÎTRE D’ŒUVRE EST UNE PERSONNE MORALE)**

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'ŒUVRE"

M

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le Maître d’Ouvrage conformément à l'article 3 du CCAP : ……………………………………………………………………….………………………………

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier desclauses administratives particulières à exécuter les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent l'offre pour laquelle j'interviens,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est Titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l’article 8 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu’ils sont également Titulaire s de polices d’assurances garantissant les responsabilités qu’ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant** **3ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... …………………………… …………………………….

N° police : ……………………….... …………………………… ……………………………

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

**ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE MAÎTRE D’ŒUVRE EST UN GROUPEMENT)**

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints,

cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE" ou "le Titulaire "

**1er cocontractant**

* + ***(cas d'une personne morale)***

M………………………………………………..………………………………………………………..…………………………………………………..

agissant au nom et pour le compte de la société :

Adresse électronique : ………………………………………………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social :

Forme de la société: …………………………………………………… capital :

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

* + ***(cas d'une personne physique)***

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….………………………………………

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

La société (Cas de la personne morale) ……………………………représentée par M…..…………

ou Monsieur (Cas de la personne physique) ……………………..…….., dûment mandaté à cet effet,

est le **mandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement** pour ses obligations contractuelles à l’égard de la maîtrise d’ouvrage,

La société (Cas de la personne morale) ……………………………représentée par M…..…………

ou Monsieur (Cas de la personne physique) ……………………..…….., dûment mandaté à cet effet,

est le **mandataire du groupement solidaire.**

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le Maître d’Ouvrage conformément à l'article 3 du CCAP : ……………………………………………………………………….…………………………………

**2e cocontractant**

* + ***(cas d'une personne morale)***

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

Adresse électronique : ………………………………………………………………………………………………………………………………

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

* + ***(cas d'une personne physique)***

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

**3e cocontractant**

* + ***(cas d'une personne morale)***

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

Adresse électronique : ………………………………………………………………………………………………………………………………

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

* + ***(cas d'une personne physique)***

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exécuter les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,

- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes Titulaire s d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

**1er cocontractant** **2ème cocontractant** **3ème cocontractant**

Compagnie : ……………………….... …………………………… …………………………….

N° police : ……………………….... …………………………… ……………………………

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 8 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également Titulaire s de polices d'assurance garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant** **3ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... …………………………… …………………………….

N° police : ……………………….... …………………………… ……………………………

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

1. **OBJET DU MARCHÉ**
   1. Caractéristiques principales et conditions d’exécution

Le présent marché est un marché unique.

L’opération a pour objet la mission de Maîtrise d’Œuvre pour la rénovation du système électrique de la centrale vapeur pédagogique de l’ENSM située 39 avenue du Corail – 13008 Marseille.

Cette installation située dans le bâtiment H, permet l’alimentation en chauffage du site et sert également de site d’étude pour l’apprentissage des étudiants puisqu’elle reprend les caractéristiques d’une installation maritime.

Le CCTP détaille le programme des travaux découlant des différents diagnostics techniques réalisés sur l’ouvrage et des demandes d’amélioration du Maitre d’Ouvrage.

L’enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à 715 000.00 € HT.

* 1. Intervenants

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intervenants** | **Mission** | **Prestataire** |
| **Assistant à maîtrise d’ouvrage** | AMO | SEM FAÇONÉO |
| **Contrôleur technique** | LE + SEI + F | En cours d’attribution |
| **Coordonnateur SPS** | L'opération relève de la catégorie 2 conformément aux articles L. 4531-1s et R. 4531-1s du code du travail. | Phases étude et travaux : en cours d’attribution |

**Modalités de collaboration du MOE avec les intervenants :**

Collaboration avec l’AMO

Le Maître d’Ouvrage a désigné la SEM FAÇONÉO en qualité d’Assistant à Maîtrise d’Ouvrage et lui a confié une mission de suivi et de contrôle à caractère administratif, juridique, financier et technique jusqu’à la fin de la période de parfait achèvement.

L’assistant à Maître d’Ouvrage a donc pour mission de veiller, dans l’accomplissement de chacune des phases du projet, à préserver les objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers du Maître d’Ouvrage. Sa mission s’arrêtera en fin de GPA.

Collaboration avec le contrôleur technique

Le concepteur devra soumettre au contrôleur technique pour avis l'ensemble des dossiers d'études. Le concepteur devra obtenir l'avis favorable de celui-ci sur les dispositions techniques retenues, tant au niveau des études, que de l'exécution des travaux.

Collaboration avec le coordonnateur SPS

Le concepteur devra soumettre au CSPS pour avis l'ensemble des dossiers d'études. Le concepteur devra obtenir l'avis favorable de celui-ci sur les dispositions constructives retenues, tant au niveau des études, que de l'exécution des travaux.

* 1. Mode d'attribution des travaux

L'attribution des travaux est prévue par marchés séparés.

* 1. Durée du marché

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 30 mois à compter de la date fixée par l'OS qui prescrira de commencer les prestations.

Les prestations s'achèveront à l'expiration du délai de garantie des travaux réalisés dans les conditions fixées à l'article 12 du CCAP.

Le marché ne sera pas reconduit.

1. **MISSION DU MAÎTRE D'ŒUVRE – DÉLAIS D'EXÉCUTION**
   1. Domaine

La mission porte sur la rénovation de la centrale vapeur, le détail se trouvant dans le CCTP.

* 1. Mission confiée au Maître d’Œuvre

Le contenu des éléments de mission confiés au Titulaire est fixé au titre III du livre IV de la partie 2 du code de la commande publique ainsi que dans l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

|  |
| --- |
| **Missions** |
| Etudes de diagnostic (DIAG) |
| Etudes d’avant-projet (AVP) |
| Etudes de projet (PRO) |
| Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) |
| Visa (VISA) et synthèse (SYNT) |
| Direction de l’exécution des travaux (DET) |
| Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR) |
| Ordonnancement – Pilotage – Coordination (OPC) |

Pour l'application des dispositions des articles L 554-1 et s. et R 554-1 et s. du Code de l'Environnement relatives aux travaux exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, le Maître d’Œuvre n’est pas le responsable du projet pendant toutes les phases de l’opération.

* 1. Etudes d'exécution

Le Maître d’Œuvre n'est pas chargé des études d'exécution des ouvrages.

Les documents d’exécution établis par les entreprises seront soumis au visa du Maître d’Œuvre et au visa du contrôle technique, préalablement à la réalisation des travaux dans les conditions définies à l'article 29 du CCAG travaux.

* 1. Délai d'établissement des documents

Les délais stipulés ci-dessous sont fixés en semaines pour les documents d'études et en jours pour la remise de la proposition de réception du Maître d’Œuvre, sauf indication particulière précisées ci-dessous le cas échéant.

|  |  |
| --- | --- |
| **Documents à produire** | **Délais (à compléter)** |
| DIAG – Etudes de diagnostic  AVP - Etudes d'avant-projet  PRO - Etudes de projet  ACT Etablissement du dossier de consultation  Rapport d’analyse des offres  VISA et SYNT (délai à compter de la date de transmission des plans par les entreprises)  AOR – Proposition de Réception (délai à compter de la date des OPR) | -----------------  -----------------  -----------------  -----------------  -----------------  15 jours |

Le délai du premier élément de mission à réaliser court à compter de la date de commencement d'exécution fixée par ordre de service (OS) de démarrage.

Le point de départ des autres éléments de mission part à compter de l’acceptation de l’élément de mission précédent.

Pour le rapport d’analyse et la mise au point des contrats, le délai court à compter de l’ordre prescrivant de les réaliser.

Pour la mission VISA/SYNT, les délais courent à compter de la date de remise des documents par les entreprises.

1. **ENGAGEMENT SUR LE COÛT DES TRAVAUX**

En référence à l’article R. 2432-7 du code de la commande publique, le coût prévisionnel n’est pas connu.

L’estimation des travaux fixée par le Maître d’Ouvrage est de 715 000.00 € HT.

Mois d'établissement de l'estimation : novembre 2024.

L’article 10.1 du CCAP détermine l’engagement du Maître d’Œuvre au respect de cette estimation.

L'engagement du Maître d’Œuvre de respecter le coût prévisionnel des travaux sera arrêté à la remise de l’Avant-projet.

1. **SEUILS DE TOLERANCE**

Les seuils de tolérance sont fixés aux articles 10.2 et 10.3 du CCAP.

1. **MONTANT DES HONORAIRES**
   1. Montant forfaitaire de la rémunération du Maître d’Œuvre

Le montant de la rémunération forfaitaire du Maître d’Œuvre est fixé à :

Montant exprimé en euros HT : …………………………………………………………………………………………………………………….

TVA au taux de .................% - Montant de la TVA en euros : ..........………………………………………….....................

Montant exprimé en euros TTC : …………………………………………………………..……………………………………………………….

Montant en euros TTC (en lettres) : ……………………………………………………….….....................................................

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Ce montant est **provisoire.** La rémunération définitive du Maître d’Œuvre sera arrêtée par voie d’avenant au plus tard au moment de l’engagement sur le coût des travaux, défini à l’article 4 ci-dessus.

Cette modification du marché public interviendra en application de l’article R.2194-1 du code de la commande publique.

La négociation de l’avenant arrêtant le montant de la rémunération définitive du Maître d’Œuvre tient compte de l’évolution de l’étendue de la mission, de son degré de complexité et du coût prévisionnel des travaux.

Lorsque la rémunération définitive du Maître d’Œuvre est arrêtée au stade des avant-projets, la négociation de l’avenant fixant la rémunération définitive intègre les conséquences liées aux évolutions éventuelles du programme et de l’enveloppe financière prévisionnelle, conformément à l’article L.2432-2 du code de la commande publique.

**Rémunération au titre de la cession des droits de propriété intellectuelle :**

Le montant indiqué ci-dessus inclut la rémunération forfaitaire versée au Maître d’Œuvre au titre des droits de propriété intellectuelle.

Dans l'hypothèse où le Titulaire est un groupement de maîtrise d'œuvre, la rémunération au titre des droits de propriété intellectuelle est incluse dans les montants identifiés dans la répartition ci-dessous.

**Versement de la rémunération du mandataire du groupement :**

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

* 1. Décomposition du prix forfaitaire par élément de mission et par cotraitant

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Abréviation** |  | **Montant € HT** | | **Répartition entre cotraitants conjoints** | | | | | |
| **Mission Bâtiment** | **%** |  |  | **Mandataire** | | **Cotraitant 1** | | **Cotraitant 2** | |
|  |  |  | **Partiel** | **Cumulé** | **%** | **Montant** | **%** | **Montant** | **%** | **Montant** |
| Etudes de diagnostic | DIAG |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Etudes d’avant-projet | AVP |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Etudes de projet | PRO |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Assistance à la passation des contrats de travaux | ACT |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Visa et Synthèse | VISA / SYNT |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Direction de l'exécution des travaux | DET |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement | AOR |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Compte(s) à créditer, les candidats devront inscrire leurs coordonnées bancaires en plus de joindre le(s) RIB

1. **FORME DU PRIX**

Les conditions de variation de prix sont définies à l’article 4 du CCAP.

1. **SOUS-TRAITANCE**

Le Titulaire :

n’envisage pas de sous-traiter l’exécution de certaines prestations.

envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le Titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement et les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le Titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants. Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

**Cas d’une entreprise unique :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation** | **Sous-traitant devant exécuter la prestation** | **Montant de la prestation T.T.C.** |
|  |  |  |
|  | **TOTAL =** |  |

**Cas d’un groupement :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation et cotraitant concerné** | **Sous-traitant devant exécuter la prestation** | **Montant de la prestation**  **TTC** |
| Mandataire :  1er cotraitant :  2ème cotraitant :  3ème cotraitant : | ………………………………………  ………………………………………  ………………………………………  ……………………………………… | ………………………………………  ……………………………………..  ………………………………………  ………………………………………. |

1. **AVANCE**

Le marché fait l’objet d’une avance.

Le Titulaire unique, ou le mandataire du groupement conjoint, ou le mandataire du groupement solidaire sans répartition des paiements au nom du groupement,

Mandataire  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

1er cotraitant, l’entreprise ………  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

2ème cotraitant, l’entreprise  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

3ème cotraitant, l’entreprise  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

4ème cotraitant, l’entreprise  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

1. **REGLEMENT DES COMPTES**
   1. Règlements

Le Maître d’Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par virement bancaire.

Compte(s) à créditer

Les candidats devront inscrire leurs coordonnées bancaires en plus de joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal.

Compte ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes : ........................................................................

Domiciliation : ............................................................................................

Code banque : \_\_\_\_\_ Code guichet : \_\_\_\_\_ N° de compte : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Clé RIB : \_\_

IBAN : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_

BIC : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Compte ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes : ........................................................................

Domiciliation : ............................................................................................

Code banque : \_\_\_\_\_ Code guichet : \_\_\_\_\_ N° de compte : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Clé RIB : \_\_

IBAN : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_

BIC : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* 1. Délai de paiement

**Le délai maximum de paiement des avances** est de 30 jours à compter de la notification du marché.

**Le délai de paiement des acomptes** est de 30 jours à compter de la réception de la demande d’acompte par le Maître d’Ouvrage ou son représentant.

**Le délai maximum de paiement du solde** est de 30 jours à compter de la date de réception du décompte général et définitif par le Maître d’Ouvrage.

Lorsque la demande de paiement est transmise par voie électronique en application de l'article 1er de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, la date de réception de la demande de paiement par le Maître d’Ouvrage correspond à la date de notification au Maître d’Ouvrage du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur Chorus Pro.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l’article 6.3 du CCAP.

* 1. Retenue de garantie

Aucune retenue de garantie ne sera effectuée.

1. **PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT**

En cas d’attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique dans les conditions prévues au règlement de consultation.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra produire au Maître d’Ouvrage ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants à l’attribution du marché.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage également à produire, tous les 6 mois jusqu’à la fin de l’exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d’assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l’attribution a lieu l’année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l’enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d’assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans le délai mentionné au RDC.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

En cas d’attribution du marché à une entreprise étrangère détachant des salariés en France, il est rappelé que le Titulaire se doit de respecter les dispositions prévues au code du travail relatives aux travailleurs détachés.

Le Titulaire doit notamment, préalablement au détachement, adresser à l’inspection du travail ainsi qu’au Maître d’Ouvrage une déclaration de détachement et doit désigner un représentant en France.

Le Titulaire se doit de veiller à ce que chacun de ses sous-traitants étrangers respecte les mêmes obligations. De même, lorsqu’un cocontractant ou un sous-traitant fait appel à une société de travail temporaire étrangère, les mêmes obligations incombent à cette entreprise.

Fait en un seul original

A  le

Mention *"Lu et approuvé"*

Signature(s) du (ou des) prestataire(s)

1. **ACCEPTATION DE L'OFFRE**

**La présente offre est acceptée pour un montant de :**

Montant exprimé en euros HT : ………………………………………….

TVA au taux de .............% - Montant : ..........…………….....................

Montant exprimé en euros TTC : ……………………………………………………….

**Les sous-traitants proposés à l'article 8 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.**

A Le

Le Maître d’Ouvrage Signature :

Annexes :

* CCTP et ses annexes